

BILLS N'AYANT PAS PASSE—*Suite.*LOI DE L'AMÉLIORATION DES VOIES PUBLIQUES—*Suite.*

- M. Sinclair—En faveur mesure, mais désire savoir de quels chemins gouvernement s'occupera—3784; autre base de division possible, suivant longueur du parcours—3785; injuste d'avoir à régler chaque année base de répartition—3786; avant rien entreprendre, important que municipalité sachent sur quoi elles pourront compter—3786; la question des ponts—3786; division des pouvoirs regrettable—3787; trois autorités en présence—3788; promesses d'agents voyers dans élection de Renfrew-sud—3788.
- M. Jameson—Gouvernement provincial de Nouvelle-Ecosse dans discours du Trône annonce taxes nouvelles—3788; député ami repousse aide pour route offerte par gouvernement fédéral—3788; libéraux prétendent être pas adverses à mesure, mais font tout pour faire échouer—3790.
- M. McKenzie—Nouvelle-Ecosse florissante—3791; l'œuvre des libéraux—3792; avant de passer loi gouvernement devrait avoir d'autres renseignements—3793; chemins sont du domaine des provinces—3794; confusion des pouvoirs dans affaires des pêcheries—3794; triple loi pour surveiller subvention des chemins de fer—3795.
- M. W. Chisholm—Prosperité financière de la Nouvelle-Ecosse—3796; difficulté est manque d'argent pour entretenir les routes—3798; bill ne comporte pas de subvention annuelle—3799; variations électorales—3799; toute la loi rédigée pour faveurs à distribuer—3800.
- M. Macdonald—La question des ponts—3800; doivent être formellement insérés dans la loi—3801; propre amendement—3801.
- Hon. Oliver—Veut savoir si gouvernement aidera chemins locaux, chemins de colonisation ou artères principales—3802.
- M. Davidson—Si argent versé au gouvernement de la Nouvelle-Ecosse pourrait être saisi par créanciers de la province—3808; dangereux pour gouvernement fédéral de remettre argent sans garder contrôle—3804; les tripotages du gouvernement de N.-E.—3804.
- M. McKenzie—Insulte à la Nouvelle-Ecosse—3804.
- M. Sinclair—Propose amendement prescrivait que si une province reçoit subvention, répartition devra se faire à toutes d'après population—3806.
- Hon. Hazen—Si on ne réussit pas à faire arrangement avec toutes provinces il impossible payer aucune—3806.
- Sir W. Laurier—Impossible laisser distribution à l'arbitraire du gouvernement—3807; dépose sous-amendement prescrivait répartition d'après population—3807.
- Hon. Rogers—Quand ouverture crédits se fera répartition sera basée sur population—3808.
- Hon. Béland—Ministre a déclaré que gouvernement pourrait payer subvention à une province et pas à une autre—3809.

BILLS N'AYANT PAS PASSE—*Suite.*LOI DE L'AMÉLIORATION DES VOIES PUBLIQUES—*Suite.*

- Sir W. Laurier—Gouvernement dirigé par M. Lennox—3810; refuse insérer ce que déclare être disposé à faire pour plaire M. Lennox—3810; félicitations—3810.
- Amendements Sinclair et Laurier rejetés—3810.
- Article 5—(stipulations)—4029.
- Sir W. Laurier—Gouvernement se chargera-t-il entretien grands chemins—4029.
- Hon. Cochrane—Pour quelque temps soin sera laissé aux provinces—4030.
- Sir W. Laurier—Il faudra veiller qu'entretien payé par municipalités soit pas rendu plus onéreux qu'il ne l'est—4032.
- M. Baker—Nouveau système créé dans Québec ne donnera pas plus assistance que l'ancien—4032; visées électorales—4033; dans Québec on doit traiter avec municipalités, dans Ontario avec comtés—4033; se méfier des municipalités—4033; impossibilité d'uniformité—4033; vaut mieux traiter avec autorités provinciales—4034; éducation à faire—4034; plans provinciaux à établir—4035; pas partisan grandes voies générales—4035; sondage possible des voies provinciales doit être privée—4036; gouvernement doit supporter partie des frais d'artères principales—4036; système régulier de réfection à adopter—4037; mieux vaut faire routes nouvelles que refaire anciennes—
- Article 6—(le ministre peut entreprendre construction et amélioration des chemins)—4038.
- M. Proulx—Erreur du gouvernement entrepreneur de chemins—4039; dans Ontario double emploi avec gouvernement provincial—4039; propose radiation art. 6—4039.
- M. Macdonald—D'après cinq premiers articles gouvernement agira d'accord avec autorités provinciales—4039; art. 6 en désaccord complet, gouvernement veut agir en dehors conseils municipaux et de comté—4040; ministre peut prendre argent accordé à province et dépenser comme il veut—4040; où les provinces ont agi sagement, gouvernement fédéral doit pas entrer dans l'arène et compliquer situation—4041.
- Hon. Borden—Article inséré en cas de besoin—4042; dans le cas de province n'ayant pas organisation satisfaisante—4042; renseignements nécessaires—4043; forme générale—4043.
- Sir W. Laurier—Gouvernement ne devrait pas être autorisé à traiter avec les gouvernements provinciaux pour se substituer à eux—4043; les routes sont fonction la plus importante des législatures provinciales—4044; ministre des Chemins de fer et Canaux n'a rien à faire avec les routes, l'organisation lui manque—4044.
- M. Devlin—Tendances électorales de l'art. 6—4046.
- M. Bennett—Confiance dans loyauté ministre des Chemins de fer—4048.